



**RASSEMBLANT DES CITOYENS, DES ASSOCIATIONS,
DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET POLITIQUES,
UN COLLECTIF ARDÉCHOIS S'EST CONSTITUÉ,
POUR AFFIRMER SON REFUS
DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION
DES GAZ ET HUILES DE SCHISTE.**



NE CONFONDONS PAS RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PROSPECTION PETROLIERE

L'INTERDICTION DE LA FRACTURATION HYDRAULIQUE RELEVÉE-T-ELLE DE L'OBSCURANTISME

La loi française interdit « l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides et gazeux par des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche... ». Elle prévoit la possibilité de mettre « en œuvre des expérimentations, réalisés à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public ».

Le Collectif stop aux gaz et pétrole de schiste 07 se bat pour l'application stricte de cette loi et s'oppose fermement à toute tentative de contournement de celle-ci sous prétexte de recherche... scientifique. Cette démarche de protection de notre environnement nous vaut d'être traité « d'obscurantistes écologiques » qui refuseraient de savoir si oui ou non notre région est « le Qatar des hydrocarbures de roche-mère ». Ceux qui tiennent ce langage sont-ils bien claires dans leurs intentions et leurs propos ?

FORAGE-TEMOIN OU LOBBYING

Les pétroliers et leurs soutiens s'agitent pour obtenir l'autorisation de mener un forage de démonstration avec fracturation hydraulique pour démontrer leur prétendue innocuité. Bref de construire un « forage-témoin » afin de « vendre » ensuite des milliers de forages comme le font les promoteurs immobiliers. Mais comme pour les pavillons-témoins et les diverses « chalandonnettes », on ne voit que ce qu'on veut bien nous montrer, oubliés les 30 à 50 % des 20 millions de litres d'eau polluée par le liquide de fracking abandonnés dans le sol, la destruction irréversible de l'imperméabilité de la roche-mère, la multiplication future des forages d'exploitation distants de quelques centaines de mètres et s'étendant à l'infini, des voies d'accès, de la circulation intense, ... Réalisé avec beaucoup de précautions, ce forage-témoin ne reflètera en rien les forages de la phase d'exploitation lorsque ceux-ci seront réalisés en série et au plus « juste » prix. Pourquoi donc ne pas observer un échantillon bien plus représentatif de la réalité en analysant les dizaines de milliers de forages réalisés en Amérique du Nord ?

Devant l'inquiétude suscitée par cette volonté furieuse de fracturer notre sous-sol, les pétroliers nous affirment que la micro-sismique permettrait de « maîtriser » la fracturation des roches et de la contrôler. La micro-sismique consistant à enregistrer les ondes de claquages (Instantaneous Shut-In Pressure) des roches au moment de la création des fractures, il faut donc que celles-ci aient eu lieu pour pouvoir les enregistrer. Cette technique ne permet en aucun cas de prévoir la localisation et l'extension des fractures créées par fracturation hydraulique.

Pour calmer l'inquiétude, ils changent les mots mais ce changement ne change en rien la réalité. Une fracture de plusieurs centaines de mètres laissant circuler du pétrole ou du gaz peut être renommée « micro fissure » cela ne change rien au fait que l'étanchéité de la roche-mère est détruite, que les hydrocarbures et le cocktail de fracturation avec ses produits toxiques vont circuler dans le sol et si rien ne les arrête, polluer les eaux et atteindre la surface.

Régulièrement, les pétroliers relayés par les médias nous annoncent que des techniques « propres » (propane, arc électrique) sont prêtes à remplacer la fracturation reposant sur l'eau ou la remplaceront bientôt. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, seule la fracturation reposant sur l'eau est utilisée. Rappelons comme le soulignait M. De Margerie, PDG de la société TOTAL, dans un entretien au Monde (11 janvier 2013) que la loi interdit la fracturation hydraulique et que cela entend « toute technique reposant sur des fluides » comprenant l'eau naturellement mais aussi le propane ou tout autre gaz et qu'on ne pouvait espérer une alternative à cette technique avant 10 ou 20 ans.

Notre refus interdirait donc de connaître les ressources d'hydrocarbures exploitables en France. Bref, par notre faute nous serions tous de « riches » qataris qui s'ignorent.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE OU PROSPECTION PETROLIERE

L'industrie pétrolière plaide pour la « recherche scientifique » pour connaître les ressources disponibles en se gardant bien de préciser que dans le cas des hydrocarbures de roche-mère, **la quantité exploitable est directement liée à la technique d'extraction.**

Les travaux prévus par les titulaires de permis passent tous par les grandes étapes suivantes :

1. l'étude géologique qui est dans notre pays premièrement bibliographique puis suivie de visites et de travail de terrain.
2. l'étude géophysique qui repose sur des mesures de terrain faites à l'aide de camions vibreurs émetteurs d'ondes sismiques, qui donneront lieu à une interprétation de la structure du sous-sol.
3. des travaux de forages qui visent à :
 - vérifier la validité de la structure proposée et à la modifier si nécessaire,
 - déterminer la nature des roches et la présence ou non de gaz ou de pétrole voire d'huile lourde dans notre cas.
4. la mise au point du processus technique d'exploitation pour connaître la quantité de produit réellement extractibles et donc commercialisable, elle permet d'évaluer la rentabilité financière et de décider ou non de l'exploitation. Il s'agit pour chaque formation géologique voire chaque forage de trouver la « recette » permettant l'exploitation optimale de la roche-mère : effet de la fracturation hydraulique sur la perméabilité, définition de la composition du fluide de fracking, essais de production, évolution dans le temps de la productivité des puits avec combustion par torchère des gaz. Pour les huiles lourdes : essai de chauffage, test des solvants à utiliser, fracturation, etc...

Il s'agit d'une prospection pétrolière tout à fait classique.

Si nous comparions ces étapes à un diagnostic médical, on peut dire que la phase 1 est la ou les visites chez les médecins généralistes et spécialistes, la phase 2 correspondrait aux radiographies et imageries médicales diverses, le phase 3 avec ses forages serait les biopsies et la phase 4, fixation du processus d'exploitation et rentabilité de l'opération peut être comparé au traitement prescrit. Elle est l'objectif essentiel qui motive et justifie toutes les dépenses engagées. Seule cette dernière phase permet de connaître les quantités réellement exploitables.

La France n'est pas « terra incognita », la présence de gaz et de pétrole est bien connue et ces hydrocarbures sont d'ailleurs exploités quand ils sont conventionnels et extractibles par des forages classiques. La quantification des volumes exploitables dépend de la technique d'extraction. Pour les hydrocarbures de roches-mères, il n'existe qu'une seule technique ; les forages horizontaux suivis de fracturation hydraulique, interdite par la loi et extrêmement dommageable pour l'environnement. Les quantités exploitables dépendant de la technique en œuvre, **les travaux seront à reprendre si une nouvelle technique vient à émerger**. Ceci est tellement vrai que sur le permis de Villeneuve de Berg aujourd'hui abrogé, la Société Shuepbach, titulaire du permis, avait décidé de reforer à proximité immédiate du forage pétrolier existant, considéré négatif lors de sa réalisation faute de technique d'exploitation.

Cette prospection pétrolière n'a donc rien à voir avec des « expérimentations à but de recherche scientifique », il s'agit de l'estimation des ressources exploitables avec les méthodes couramment maîtrisées pour ce type d'hydrocarbure.

VIEILLES DE 200 MILLIONS D'ANNEES, CES RESSOURCES SERONT TOUJOURS LÀ QUAND NOUS SAURONS LES EXPLOITER PROPREMENT

En France, la prospection minière repose sur des permis de recherche confiés à des opérateurs privés. Un titulaire de permis a pour objectif de trouver, dans notre cas, du gaz ou du pétrole et il se rétribuera de ses dépenses sur l'exploitation future... ou sur la revente de son permis à un opérateur intéressé par l'exploitation.

Ce principe ne favorise pas la recherche de nouvelle technique et ne vise donc pas à mettre en œuvre des « expérimentations à seules fins de recherche scientifique ». Par contre, il impose de clairement identifier les ressources exploitables et de démontrer la rentabilité de leur exploitation. Les données acquises, les résultats de la prospection sont propriété du titulaire du permis et protégé par le secret industriel. Ce principe favorise par contre la spéculation financière et conduit à gonfler les réserves exploitables pour accroître la valeur financière de la découverte et du permis.

Prospection et exploitation pétrolière nécessitent la mise en œuvre de techniques spécifiques maîtrisées par les opérateurs privés du secteur et pour les hydrocarbures de roche-mère essentiellement par des sociétés américaines. L'Etat dispose de services ayant compétence dans le secteur minier mais ils maîtrisent mal les techniques spécifiques à la prospection des hydrocarbures de roche-mère. L'appel au privé pour ce type de contrôle est possible mais conduit à s'appuyer sur des opérateurs du milieu pétrolier peu enclins à contrôler leurs principaux clients !

Le lobby pétrolier fait pression pour obtenir l'autorisation de mener des travaux de prospection avec usage de la fracturation hydraulique en les qualifiant de recherche. Ensuite, à partir d'extrapolations hasardeuses et d'évaluations mirobolantes, ils exigeront la remise en cause de la loi interdisant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère par fracturation hydraulique. Les discussions commerciales actuellement en cours entre l'Union Européenne et les USA en vue d'un grand marché transatlantique est le cheval de Troie idéal pour remettre en selle la fracturation hydraulique car les accords internationaux prévalent sur le droit national et donc français, et on voit mal les négociateurs américains interdire la fracturation hydraulique.

Si nous voulons préserver notre environnement et respecter notre objectif national de réduire de 20%, d'ici à 2020, l'émission de gaz à effet de serre, la France doit concentrer ses efforts sur la transition énergétique. Les ressources fossiles vieilles de près de 200 millions d'années, seront toujours là quand nous saurons les utiliser sans compromettre la vie sur notre planète.